

Programme de Formation

CERTIFICAT D'APTITUDE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ (CACES)® 490 GRUES DE CHARGEMENT

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Attestation de stage

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R490.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

CF3D, 1698 Route de Saint Genix,
38490 AOSTE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueurs et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 1200.00€ TTC

Le Centre de formation 3D est certifié Organisme TESTEUR CACES® par CERTITEST Certification, inscrit sous le N° FR082746-8 dans la base de données de l'INRS

CERTIFICATEURS ET SIRET :

- Institut National Recherche Sécurité
- 77567145600082
- 18-12-2029

PRÉ-REQUIS

- Posséder les aptitudes médicales requises
- Comprendre le français
- Avoir 18 ans révolus (sauf certaines exceptions réglementées)

CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins. Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.490 citée dans le titre de ce dossier.

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne amenée à utiliser des grues de chargement avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

DURÉE :

- Variable en fonction de l'expérience et des catégories (se reporter au devis ou à la convention de formation)

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

□ L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des grues de chargement toutes catégories confondues et maîtriser les compétences suivantes :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une grue de chargement.
- Réaliser les opérations d'élingage des charges en sécurité.
- Réaliser les manœuvres d'une grue de chargement en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les manœuvres d'une grue de chargement à l'aide d'une télécommande en respectant les règles de sécurité (optionnel).

CONTENU DE LA FORMATION
Connaître et mobiliser une grue de chargement en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 9) que pratiques (de 10 à 12). S'y ajoutent des compétences spécifiques pour l'utilisation d'une télécommande (13) si le candidat a retenu l'option :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ..).
2. Connaitre la technologie des grues utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, surface au vent, équilibre)..
4. Identifier les conditions d'équilibre de la grue et les facteurs de stabilité, et utiliser règles de stabilisation et courbes de charge.
5. Connaitre et appliquer les règles de transport applicables aux grues de chargement (flèche et stabilisateurs), de signalisation sur site (plan de circulation et consignes) et d'arrimage des charges.
6. Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des grues (renversement, heurts, risques liés à l'environnement, chutes de l'opérateur).
7. Savoir exploiter les grues et maîtriser les principaux risques (opérations interdites, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite).
8. Choisir et utiliser les accessoires de levage, en contrôler visuellement l'état, et respecter les règles d'élingage.

9. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des grues (flexibles, crochet, châssis du porteur, structure de la grue).
10. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la grue (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ..).
11. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la grue : élingage de la charge avec utilisation des accessoires, manœuvres simples ou combinées, manutention de charge; communiquer avec le chef de manœuvre par tous moyens (visuel, radio, gestes conventionnels).
12. Connaitre et effectuer les opérations de repli de la grue en fin de poste et les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
13. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.

EVALUATIONS ET VALIDATIONS DES ACQUIS

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.490 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).

Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

- Epreuve théorique : QCU (70/100 questions écrites juste pour être admis, test CACES®)
- Epreuve pratique : questions orales + mises en situations de conduite (70/100 points pour être admis, test CACES®)

La formation sera sanctionnée par :

- Une attestation individuelle de fin de formation
- Un CACES® si réussite aux tests théorique et pratique.

RÉFÉRENCES JURIDIQUES DES REGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ :

Le test CACES, défini par la recommandation R.490 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié).

Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R.490 de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam.

Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.